



22^{ème} Assemblée plénière, 28 et 29 septembre 2023

Tirana, Albanie

Compte rendu et relevé de décisions

La 22^{ème} assemblée plénière du RIRM s'est tenue à Tirana en Albanie les 28 et 29 septembre 2023, à l'invitation de l'Autorité des médias audiovisuels (AMA).

Vingt instances membres issues de dix-huit pays et territoires du pourtour méditerranéen étaient présentes : l'AMA d'Albanie, la CTR d'Arménie, la CRTA de Chypre, l'AEM de Croatie, l'Arcom de France, la GRA de Gibraltar, le NCRTV de Grèce, l'AGCOM d'Italie, l'IMC du Kosovo, la BA de Malte, la HACA du Maroc, le CA de Moldavie, l'AEM du Monténégro, l'ERC du Portugal, l'AVMU de République de Macédoine du nord, la REM de Serbie, le CAA d'Andalousie, le CAC de Catalogne, la CNMC d'Espagne, le RTUK de Turquie. Des représentants de l'UNESCO, de TikTok et de Meta ont également participé aux échanges.

La réunion s'est tenue en présentiel.

Compte rendu (I)

Jeudi 28 septembre 2023

- **Discours de Josip Popovac, président de l'AEM et vice-président sortant du RIRM.**

La passation des pouvoirs a eu lieu entre la vice-présidence sortante croate et la présidence albanaise. Armela Krasniqi succède à Josip Popovac à la présidence du réseau.

- **Discours d'ouverture d'Armela Krasniqi, présidente de l'AMA et présidente du RIRM.**

Armela Krasniqi souhaite la bienvenue aux participants et ouvre les travaux.

- **La législation européenne sur la liberté des médias (European Media Freedom Act) et ses dispositions concernant le journalisme de qualité et les vérificateurs de fait**

Giacomo Lasorella, président, AGCOM, Italie, a fait un point liminaire sur la législation européenne récente en matière audiovisuel et de contenu en ligne, notamment la mise en œuvre du DSA. Il a ensuite souligné l'importance de l'EMFA qui permettra une homogénéisation des

législations nationales et de mieux protéger le droit des populations de l'Union à accéder à des médias de qualité. Il a détaillé certains articles de l'EMFA qui renforcent la protection des journalistes (articles 4 à 6) et met en place une coopération renforcée entre régulateurs.

Frédéric Bokobza, directeur général adjoint, Arcom, France, a rappelé le rôle crucial des plateformes dans la lutte contre la désinformation. Il est revenu sur certains débats spécifiques ayant sous-tendu l'élaboration de l'EMFA, notamment la question de l'exemption totale ou partielle d'obligations des plateformes en matière de médias. Il a également détaillé les dispositions contenues dans le Code de bonnes pratiques renforcé contre la désinformation de 2022 concernant le journalisme de qualité et les vérificateurs de fait, ainsi que son articulation avec le DSA.

Marisa Jimenez Martin, directrice des politiques publiques et directrice adjointe des affaires européennes chez Facebook, a remercié les organisateurs et participants pour ce dialogue entre régulateurs et acteurs privés. Elle a mentionné le Code de conduite sur la lutte contre les discours haineux illégaux en ligne, auquel Facebook avait souscrit avec la Commission européenne en 2016 et rappelé le point de vue de la plateforme sur des dispositions de l'EMFA.

Anita Malenica, membre du conseil, AEM, Croatie, a présenté un projet de l'AEM lancé en 2020 pour promouvoir le journalisme de qualité. L'initiative repose sur l'allocation d'une bourse à des journalistes travaillant sur des sujets d'intérêt public.

- **Les plateformes de partage de vidéos**

Johanni Spiteri, directrice générale de la BA, Malte, a modéré le panel.

Pedro Ruivo, responsable de la conformité, ERC, Portugal, a donné une présentation sur la situation en matière de plateforme de partage de vidéos dans le pays. Il a présenté la loi qui transpose la directive SMA en droit portugais. Il a insisté sur l'importance de la coopération multilatérale pour l'application de la directive dans l'Union européenne. Enfin, il a évoqué la situation des trois plateformes de partage de vidéo portugaises.

Charis Tsigou, conseillère juridique, NCRTV, Grèce, a exposé la situation grecque en la matière. Elle est revenue sur les caractéristiques principales de la directive SMA, notamment le principe du pays d'origine. Elle a détaillé la législation grecque concernant les plateformes de partage de vidéo ainsi que le rôle du régulateur en précisant néanmoins qu'il n'y avait à ce stade aucune plateforme de partage de vidéo établie en Grèce.

Lukasz Gabler, responsable de l'Europe centrale et de l'Europe de l'est chez TikTok, a démontré de quelle façon TikTok se conformait aux dispositions de la directive SMA, particulièrement celles ayant trait à la protection de la jeunesse.

- **Vie du réseau**

- **Vice-présidence entrante** : la CTR d'Arménie a été élue à l'unanimité à la vice-présidence du réseau.

Vendredi 29 septembre 2023

- **Les « principes de régulation des plateformes numériques » proposés par l'UNESCO**

Ana Cristina Ruelas, spécialiste principale du programme Liberté d'expression et sécurité des journalistes à l'UNESCO, est revenue sur le processus d'élaboration des « principes de régulation des plateformes numériques » ainsi que sur la conférence mondiale « Pour un Internet de confiance » qui s'est tenue au siège de l'institution en février 2023. Après trois consultations ouvertes, la version finale de ces principes devrait être publiée fin octobre 2023. Elle a également évoqué la création d'un espace mondial de dialogue réunissant notamment les réseaux (« réseaux des réseaux »), afin de permettre davantage de collaboration entre les différents acteurs dans la mise en œuvre de ces principes.

Monica Duran, secrétariat exécutif de la Plateforme des régulateurs de l'audiovisuel ibéro-américains (PRAI), a présenté la plateforme aux participants, et a réitéré son soutien aux principes ainsi qu'au « réseau de réseaux ».

Frédéric Bokobza, présidence du Réseau francophone des régulateurs des médias (REFRAM), est revenu sur la participation du REFRAM et de l'Arcom lors de l'élaboration des principes, rappelant que le thème de la régulation des plateformes numériques avait été à l'agenda de la conférence des présidents du REFRAM en novembre 2022 et l'initiative prise d'une déclaration des réseaux. Il a également réitéré son soutien aux principes ainsi qu'au « réseau de réseaux ».

Josip Popovac, président, AEM, Croatie, ainsi que **Giacomo Lasorella, président, ERGA**, ont renouvelé leur soutien à ces deux initiatives de l'UNESCO.

- **Groupes de travail Genre et Médias et Education aux médias**

Monica Duran, relations internationales, CAC, Catalogne, a présenté l'étude réalisée en 2022 par le groupe de travail Genre et Médias sur la représentation des femmes dans les magazines d'information et programmes audiovisuels sportifs dans l'espace méditerranéen. Les prochains travaux seront consacrés à la présence et la représentation des femmes dans les journaux télévisés quotidiens.

Sanja Pancic, relations internationales et relations publiques, AEM, Croatie, a proposé pour le groupe de travail Education aux médias de poursuivre ses travaux par l'organisation de réunions régulières en ligne, ainsi qu'une réunion en présentiel dans l'année pour encourager les échanges entre membres.

Jeton Mehmeti, président de l'IMC, Kosovo, a présenté les actions de son institution dans le domaine de l'éducation aux médias au Kosovo. Il a insisté sur l'importance d'adapter ces

activités au contexte du pays, et a détaillé plusieurs actions spécifiques, notamment dans les écoles.

Johanni Spiteri, directrice générale, BA, Malte, a présenté une évaluation réalisée par son institution sur la présence entre les hommes et les femmes dans les débats télévisés, en particulier les débats sur l'actualité à Malte. Le régulateur a donc élaboré des lignes directrices afin d'encourager une meilleure représentation des femmes à la télévision.

- **Présentation du Professeur Georges Pleios, NCRTV, Grèce, sur les « contenus interdits »**

Le Pr Georges Pleios est revenu sur l'évolution de la définition de ce qui constitue un « contenu interdit » au cours des époques, et sur les débats actuels autour de la notion, sociétaux ou législatifs.

Relevé de décisions (II)

- **Vice-présidence entrante** : la CTR d'Arménie, avec à sa tête Tigran Hakobyan, président de la CTR, a été élue à la vice-présidence du réseau. La prochaine réunion plénière du RIRM se tiendra en Arménie à l'automne 2024.